

CoRDIS

Séance publique du 22 avril 2024

En application des dispositions de l'article 1er du règlement intérieur du comité de règlement des différends et des sanctions (CoRDIS) « *Le comité peut se réunir [...] par visioconférence ou audioconférence* ».

Sur décision du Président du comité, la séance publique du CoRDIS se déroulera par visioconférence.

Les personnes souhaitant y assister sont priées de s'adresser au greffe du CoRDIS par courriel à l'adresse suivante : greffe-cordis@cre.fr ou par téléphone au 01 44 50 41 00 au plus tard avant le vendredi 19 avril 2024 à 17h00.

15h30

Demande de liquidation d'astreinte

Dossier n° 01-LA-24

Rapporteur : Jules Giafferi

NOM DES PARTIES

REPRÉSENTANTS DES PARTIES

Demandeurs :

SCI Garabeuf et SARL Aquitaine Promotions

Monsieur Vincent Garabeuf, associé

Défendeurs :

Société EDF

Maîtres Michaël Perche et Arnaud Cabanes

Syndicat Mixte d'Electricité de la Martinique (SMEM)

Maître Thomas Dumont

16h30

Demande de règlement de différend

Dossier n° 01-38-24

Rapporteuse : Victoire Gridel

NOM DES PARTIES

REPRÉSENTANTS DES PARTIES

Demandeurs :

SCI Garabeuf et SARL Aquitaine Promotions

Monsieur Vincent Garabeuf, associé

Défendeurs :

Société EDF

Maîtres Michaël Perche et Arnaud Cabanes

Syndicat Mixte d'Electricité de la Martinique (SMEM)

Maître Thomas Dumont

Intervenant :

Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)

Madame Cécile Fontaine